



Problème bancaire avis tiers detenteurs

Par **Soleil94**, le **16/04/2021** à **17:17**

Bonjour,rnrnJ'ai été prélevée de frais "avis au tiers détenteur" sur un compte joint alors que la contravention ne concernait que Monsieur et nous somme en instance de divorce. Il a un compte en son propre nom dans cette même agence. Je demande le remboursement des frais ADT mais la banque refuse de prendre les frais sur son compte alors que l'avis à tiers détenteur est au nom de Monsieur.rnrnQuelles démarches faire pour me faire rembourser ?rnrnMerci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **17/04/2021** à **08:22**

Bonjour,rnrnVoir votre avocat en charge de votre divorce afin qu'il mette ce montant (amende majorée + frais d'huissier + frais de banque) à votre profit au titre de dette à vous rembourser par Monsieur. Ce sera plus rapide et bien plus efficace que toute autre procédure.

Par **amajuris**, le **17/04/2021** à **10:25**

bonjour,rnrns'il s'agit d'un compte joint, les fonds appartiennent à vous mais également à votre mari.rnrnla convention de votre compte doit prévoir une solidarité entre les cotitulaires du compte.rnrnla saisie du trésor public a bien eu lieu sur le compte joint.rnrnje pense que la banque est en droit de prélever des frais pour une saisie concernant un cotitulaire du compte.rnrnvoir ce lien : rnrn<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/saisie-compte-joint-pour-dette-16448.htm>rnrnsi vous êtes en instance de divorce, il est peut être judicieux de fermer ce compte joint.rnrnsalutations